

DIRECTION GÉNÉRALE

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 octobre 2022

Procès-verbal

Version intégrale



VILLE D'HYÈRES  
LES PALMIERS

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2022

QUORUM N° 1 :

DE LA DELIBERATION N° 1

A LA DELINERATION N° 36

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le VINGT SEPT OCTOBRE

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN Maire de la ville de Hyères les Palmiers

**ETAIENT PRESENTS :** Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Madame BERNARDINI, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Madame BATTESTI, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Monsieur THIEBAUD, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Monsieur CUNEO, Madame DECUGIS, Monsieur COLIN, Madame BUTTAFOGHI, Monsieur FOUQUE, Monsieur LIBESSART, Madame PRESTAT, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Monsieur MARION, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Monsieur LAURENT, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

**ABSENTS :**

Monsieur Xavier LAFAURE, Madame Chantal PORTUESE.

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

Madame VERDINO (pouvoir à Madame Corinne SCANTAMBURLO)  
Madame PAPALEO (pouvoir à Monsieur François CARRASSAN)  
Monsieur PHILIP (pouvoir à Madame Marie-Hélène PARENT)  
Monsieur MONPATE (pouvoir à Monsieur Laurent CUNEO)  
Monsieur CIRCOSTA (pouvoir à Monsieur François CORNILEAU)  
Madame GALLART (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)  
Madame BARRUE (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)  
Monsieur MICALLEF (pouvoir à Monsieur Rémy THIEBAUD)  
Madame LEGOUHY (pouvoir à Madame Lucette RITONDALE)  
Madame AGOSTA (pouvoir à Madame Karine TROPINI)  
Madame COLLIN (pouvoir à Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS)

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 20/10/2022**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Lionel COLIN**

Lecture a été donnée de ce qui suit :



# VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

## Séance du Conseil municipal du 27 octobre 2022

### SOMMAIRE

---

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2022 .....	4
AFFAIRE N°1 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe du Port d'Hyères (Saint Pierre) - Bilan intermédiaire 2022 .....	4
AFFAIRE N°2 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe du Port de l'Aiguade – Bilan intermédiaire 2022 .....	5
AFFAIRE N°3 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe du Port de la Capte – Bilan intermédiaire 2022 .....	5
AFFAIRE N°4 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget annexe du Port Auguier – Bilan intermédiaire 2022 .....	6
AFFAIRE N°5 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe du Port du Niel – Bilan intermédiaire 2022 .....	6
AFFAIRE N°6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières – Bilan intermédiaire 2022.....	6
AFFAIRE N°7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget Principal - Décision Modificative n°1 - Exercice 2022.....	7
AFFAIRE N°8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Ports- Port d'Hyères Saint Pierre – Décision Modificative n°1 - Exercice 2022 .....	8
AFFAIRE N°9 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Ports- Port de l'Aiguade – Décision Modificative n°1 - Exercice 2022 .....	9
AFFAIRE N°10 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Ports- Port de La Capte – Décision Modificative n°1 - Exercice 2022 .....	9
AFFAIRE N°11 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Ports- Port Auguier – Décision Modificative n°1 - Exercice 2022 .....	10

AFFAIRE N°12 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Ports- Port du Niel – Décision Modificative n°1 - Exercice 2022 .....	10
AFFAIRE N°13 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Construction, vente et entretien de caveaux dans les cimetières – Décision Modificative n°1 - Exercice 2022 .....	10
AFFAIRE N°14 – FINANCES ET CONTROLE DE GESTION – BUDGET PRINCIPAL – Admission en non-valeur .....	11
AFFAIRE N°15 – FINANCES ET CONTROLE DE GESTION – PORT d'HYERES – Admission en non-valeur	11
AFFAIRE N°16 – FINANCES ET CONTROLE DE GESTION – Ports - Port d'Hyères (Saint-Pierre) – Constitution d'une provision pour dragage des bassins du port.....	11
AFFAIRE N°17 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – PORT DU NIEL – Constitution d'une provision pour gros entretien.....	12
AFFAIRE N°18 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs permanents.....	12
AFFAIRE N°19 - DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Casino des Palmiers - Jeux sur la commune d'Hyères - Avis favorable à la demande de renouvellement de l'autorisation des jeux. ....	12
AFFAIRE N°20 - COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES – Acquisitions de fourgonnettes électriques - Marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables.....	13
AFFAIRE N°21 - COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES – Acquisition de véhicules – Achats auprès d'une centrale d'achat.....	14
AFFAIRE N°22 - COMMANDE PUBLIQUE - POLICE MUNICIPALE - Acquisition de vêtements d'uniformes et d'équipements, et de gilets pare balles pour la Police municipale - Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert .....	15
AFFAIRE N°23 - COMMANDE PUBLIQUE - EVENEMENTIEL : Prestations techniques, régies de sonorisation, d'éclairage et d'accessoires scéniques – Accord-cadre à bons de commande – Mise en appel d'offres ouvert .....	16
AFFAIRE N°24 - COMMERCE – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – Dérogations au repos dominical pour l'année 2023.....	16
AFFAIRE N°25 - DIRECTION CTM / PARC AUTO - Convention entre la Métropole Toulon Provence Méditerranée et la Ville d'Hyères pour la fourniture de carburants nécessaires au fonctionnement de son parc de véhicules.....	17
AFFAIRE N°26 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La capte - Aliénation du bien situé 34 avenue de la Badine cadastré section EV n°0075 formant le lot n°110 au profit de M. FILIPPI Césarío.....	18
AFFAIRE N°27 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - La capte - Aliénation du bien cadastré section EV n° 0004 formant le lot n° 62Ter au profit de la Copropriété du 4 Rue des Marchands.....	18
AFFAIRE N°28 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – BAIL EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE – Parcelle cadastrée section EV n° 0038 formant le lot n° 55 - M. et Mme PAYRE Renaud – Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée .....	19

AFFAIRE N°29 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – BAIL EMPHYTEOTIQUE - LE POUSSET – Parcelle cadastrée section EZ n° 0025 formant le lot n°13 - M. et Mme HENRION Jean Marie - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée .....	20
AFFAIRE N°30 - GÉOMATIQUE & TERRITOIRE – Dénomination de 2 voies privées : Traverse de l'Abbé VARGOZ / Impasse de la Chèvrerie.....	20
AFFAIRE N°31 - GEOMATIQUE & TERRITOIRE – Dénomination d'une voie privée – Impasse des Champs de Gauss.....	20
AFFAIRE N°32 - DIRECTION PREVENTION, SECURITE ET PORTS - SERVICE SANTE, PREVENTION ET RISQUES - Lutte contre l'habitat indigne - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat relative à la lutte contre la non-décence des logements avec la Caisse d'Allocations Familiales du Var. ....	21
AFFAIRE N°33 - POLITIQUE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'INSERTION – Programmation année 2022 de la Cité Éducative .....	22
AFFAIRE N°34 - DIRECTION PREVENTION, SECURITE ET PORTS - POLICE MUNICIPALE – Gratuité du stationnement sur voirie en centre-ville à l'occasion des fêtes de fin d'année. ....	23
AFFAIRE N°35 - PORT D'HYERES (Saint Pierre) – Exonération de redevances d'amarrage au profit de l'association SEA PLASTICS.....	23
AFFAIRE N°36 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - MÉTROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE – Rapport d'activités 2021 – Communication au Conseil Municipal .....	24

*(La séance est ouverte à 14 heures, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, maire d'Hyères-les-Palmiers.)*

**M. LE MAIRE** : Mes chers collègues, bonjour à tous. La séance est ouverte.

Je vais demander à Madame BIVILLE de bien vouloir procéder à l'appel.

*(Madame BIVILLE procède à l'appel nominal.)*

**Mme PORTUESE** : Monsieur le Maire, je voudrais faire une déclaration.

**M. LE MAIRE** : Quel en est l'objet ?

**Mme PORTUESE** : Suite à ce que vous m'avez fait subir le 1<sup>er</sup> octobre dernier en public à Giens, je vous informe que je ne vais pas assister à ce Conseil Municipal pour exprimer mon indignation face à vos agissements et je vais donc quitter la salle. Et les personnes qui ont déjà eu à subir ce même type de comportement de votre part devraient en faire de même.

**M. LE MAIRE** : Madame, il y a un ordre du jour. Vous avez fait ce que vous avez cru devoir faire. Vous n'allez pas à chaque Conseil Municipal prendre ce Conseil comme tribune. Vous pouvez vous exprimer différemment. Vous avez la presse, vous irez les voir. Ici, nous passons à l'ordre du jour.

Je propose de désigner comme secrétaire de séance Monsieur COLIN, étant le plus jeune. Je mets aux voix.

Monsieur COLIN est ainsi désigné.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2022**

**M. LE MAIRE** : Nous allons procéder à l'approbation du PV de la séance du 23 septembre. Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, le PV est mis aux voix.

**LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2022 EST ADOPTE À  
L'UNANIMITE**

### **AFFAIRE N°1 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe du Port d'Hyères (Saint Pierre) - Bilan intermédiaire 2022**

**Mme MANA** : Merci Monsieur le Maire. Le Code Général des Collectivités Territoriales nous impose un bilan intermédiaire pour toutes nos régies. C'est ce que je vous propose de faire. Ce relevé est arrêté au 30 juin 2022 et enregistré pour la Régie du Port Saint Pierre un total de recettes de 4 206 434,55 € et un total de dépenses de 2 246 844,20 €.

Pour mémoire, les recettes sont essentiellement constituées des produits d'amarrage et les dépenses, en grande partie, des charges du personnel.

**M. LE MAIRE** : C'est une nouvelle pratique un peu originale qui consiste à vérifier au bout de six mois que les dépenses ne sont pas supérieures aux recettes et que nous arriverons à finir l'année. Nous allons le faire pour tous les budgets annexes. Je mets aux voix.

**ADOPTÉE PAR 36 VOIX**

**7 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN,  
Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION,  
Madame Geneviève BURKI  
Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO.**

**AFFAIRE N°2 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe du  
Port de l'Aiguade – Bilan intermédiaire 2022**

**Mme MANA** : Au 30 juin 2022, nous enregistrons pour l'Aiguade un total de recettes de 417 966,43 € et un total de dépenses de 152 125,72 €.

**M. LE MAIRE** : C'est un constat. Même vote ?

**ADOPTÉE PAR 36 VOIX**

**7 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN,  
Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION,  
Madame Geneviève BURKI  
Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO.**

**AFFAIRE N°3 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe du  
Port de la Capte – Bilan intermédiaire 2022**

**Mme MANA** : Pour La Capte, nous enregistrons un total de recettes de 243 857,74 € et un total de dépenses de 31 119,51 €.

**M. LE MAIRE** : Même vote ?

**ADOPTÉE PAR 36 VOIX**

**7 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN,  
Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION,  
Madame Geneviève BURKI  
Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO.**

**AFFAIRE N°4 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget annexe du Port Auguier – Bilan intermédiaire 2022**

**Mme MANA** : Pour Port Auguier, nous enregistrons un total de recettes de 158 076,58 € et un total de dépenses de 58 349,27 €.

**M. LE MAIRE** : Merci. Même vote ?

**ADOPTÉE PAR 36 VOIX**

**7 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN,  
Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION,  
Madame Geneviève BURKI  
Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO.**

**AFFAIRE N°5 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe du Port du Niel – Bilan intermédiaire 2022**

**Mme MANA** : Concernant le Port du Niel, le budget arrêté au 30 juin 2022 fait état d'un total de recettes de 70 676,14 €, qui sont uniquement des redevances d'amarrage, et un total de dépenses de 16 501,73 €.

**M. LE MAIRE** : Même vote ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE PAR 36 VOIX**

**7 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN,  
Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION,  
Madame Geneviève BURKI  
Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO.**

**AFFAIRE N°6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières – Bilan intermédiaire 2022**

**Mme MANA** : Les caveaux enregistrent un total de recettes de 268 000 € et un total de dépenses mandatées de seulement 220 €. Les charges à caractère général ayant à ce stade été engagées sont effectivement de seulement 220 €. Nous avons aussi 16 000 € de travaux et une mise à disposition du personnel estimée à 21 000 € qui ne sera valorisée qu'en fin d'année.

**M. LE MAIRE** : Pas d'observations ?

**M. MARTIN** : Nous sommes pour les caveaux. C'est une jurisprudence constante.

**M. LE MAIRE** : C'est une précaution. Je mets aux voix.

**ADOPTÉE PAR 41 VOIX**

**2 ABSTENTIONS : Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO.**

**AFFAIRE N°7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Budget Principal -  
Décision Modificative n°1 - Exercice 2022**

**Mme MANA** : Je vais vous donner quelques éléments sur cette décision modificative. Vous avez vu apparaître des chiffres énormes. 8 125 315 € de dépenses de fonctionnement et 5 646 571 € pour l'investissement. Cela est mécanique. Nous sommes passés en M-57. Il s'agit d'une nouvelle nomenclature qui nous impose d'amortir deux années sur la même année : l'année N-1, qui correspond à l'ancien règlement comptable, et l'année N en cours. Cela représente 6 520 000 € qui correspondent à l'attribution de compensation, voilà pourquoi les chiffres sont aussi élevés.

**M. LE MAIRE** : Il y a également deux éléments complémentaires. Nous avons tenu compte de l'augmentation des prix de l'énergie et de la grille salariale.

**Mme MANA** : Pour le point d'indice, effectivement cela représente 357 000 €.

**M. MASSUCO** : Vous avez tenu compte des prix de l'énergie, ce qui est parfaitement logique. Nous ne pouvons pas avoir d'impact dessus. Ce qui m'intéresse, ce sont les nouvelles bases données pour permettre de ramener à une solution gérable pour l'ensemble des administrés. C'est ce que j'appelais dans toutes mes observations. La transition énergétique ou écologique est un meilleur levier que d'envisager d'acheter toujours plus d'énergie. A la fin, cela nous coûtera encore plus cher et je ne suis pas sûr que tous les contribuables puissent aller jusqu'au bout du système.

**M. LE MAIRE** : Vous avez tout à fait raison. Il y a la prise en compte mécanique du coût et il y a bien sûr la politique mise en œuvre pour essayer d'amortir ce type d'évolution. Vous savez que j'ai demandé au Docteur Laurent d'assumer cette délégation. Nous allons nommer incessamment un fonctionnaire de bon niveau pour occuper cette responsabilité. Nous avons déjà défini les lignes. La principale action est de mettre en œuvre une politique de sobriété énergétique sur tous les bâtiments. Cette opération est évaluée à une quinzaine de millions d'euros sur 7 à 8 ans. Nous allons commencer dès l'année 2022-2023 pour environ 1 000 000 €. Nous effectuons un diagnostic sur l'ensemble des bâtiments afin d'établir une chronologie qui pourra être fondée soit sur la facilité d'intervention soit sur l'importance de la perte d'énergie due à la qualité du bâtiment. C'est la politique principale de mise en œuvre.

D'autres politiques sont ensuite utiles mais plus symboliques : la réduction de la température de chauffage dans les bâtiments communaux, où nous allons passer à 19 degrés, à la piscine où le bassin extérieur baissera de 2 degrés et le bassin intérieur de 1 degré, ainsi que la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le parking de la piscine en 2023 et la recherche de nouveaux lieux d'implantation.

Les mesures incluent également la réduction de luminosité des bâtiments et la limitation des illuminations de Noël avec l'achat de boîtiers permettant une réduction de l'éclairage selon des horaires établis.

Toute cette politique sera passée en revue, nous y reviendrons volontiers.

**M. MARTIN** : Je souhaiterais exprimer une explication de vote pour les points de 1 à 13. Nous votons pour les Caveaux et nous nous abstenons pour tous les autres points. Nous votons contre le point 7 car nous voulons manifester notre opposition à votre politique municipale globale, puisque le budget est le cœur de votre politique. Je rappelle les éléments pour lesquels le groupe HTN n'est pas d'accord avec vous. Pour commencer la ville est sale. Il n'y a qu'à regarder tout de suite devant le Conseil Municipal. J'ai failli m'en mettre plein le pied gauche. Les bâtiments communaux sont mal entretenus, sans parler des Rougières et de l'Espace 3000. Les routes sont dans un état déplorable, pitoyable. La « bétonnite aigüe » se développe comme jamais. La sécurité n'a jamais été votre préoccupation. Les policiers municipaux savent de quoi je parle et les Hyérois ressentent les choses, surtout dans le Triangle d'or. Le commerce de centre-ville est au bord de la dépression. Les commerçants ont déjà accusé le coup avec deux années de Covid. Ils vont maintenant subir deux, voire trois années de travaux au niveau de Gambetta et des Îles d'Or. Vous comprenez donc que pour toutes ces raisons, nous ne pouvons pas voter le point 7 de l'ordre du jour.

**M. LE MAIRE** : Très bien. Je mets aux voix.

**ADOPTÉE PAR 36 VOIX**

**5 CONTRE : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN,  
Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION,  
Madame Geneviève BURKI**

**2 ABSTENTIONS : Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO.**

**AFFAIRE N°8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Ports- Port d'Hyères  
Saint Pierre – Décision Modificative n°1 - Exercice 2022**

**Mme MANA** : Il convient aujourd'hui de procéder à des ajustements de crédits en section d'exploitation et en investissements afin de tenir compte de l'augmentation du prix du carburant et du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet. Cela donne, pour la section d'exploitation 262 796 € et 105 000 € pour la section d'investissements.

**M. LE MAIRE** : S'il n'y a pas d'observations je mets aux voix.

**ADOPTÉE PAR 36 VOIX**

**7 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN,  
Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION,  
Madame Geneviève BURKI  
Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO.**

**AFFAIRE N°9 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Ports- Port de  
l'Aiguade – Décision Modificative n°1 - Exercice 2022**

**Mme MANA** : Il s'agit d'un transfert de crédits entre chapitres de la section d'exploitation, pour un montant de 1 000 €.

**M. LE MAIRE** : Même vote ?

**ADOPTÉE PAR 36 VOIX**

**7 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN,  
Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION,  
Madame Geneviève BURKI  
Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO.**

**AFFAIRE N°10 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Ports- Port de La  
Capte – Décision Modificative n°1 - Exercice 2022**

**Mme MANA** : Nous sommes à 0 sur la délibération puisqu'il s'agit simplement de transferts de crédits entre chapitres.

**M. LE MAIRE** : Même vote ?

**ADOPTÉE PAR 36 VOIX**

**7 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN,  
Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION,  
Madame Geneviève BURKI  
Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO.**

**AFFAIRE N°11 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Ports- Port Auguier**  
**– Décision Modificative n°1 - Exercice 2022**

**Mme MANA** : De la même façon, il s'agit d'un transfert de crédits en section d'exploitation et d'ajustements en investissements afin de tenir compte de travaux supplémentaires du quai qui nécessitent la souscription d'un emprunt.

**M. LE MAIRE** : Même vote ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE PAR 36 VOIX**  
**7 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN,**  
**Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION,**  
**Madame Geneviève BURKI**  
**Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO.**

**AFFAIRE N°12 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – Ports- Port du Niel –**  
**Décision Modificative n°1 - Exercice 2022**

**Mme MANA** : Il s'agit également d'un ajustement de crédits en section d'exploitation et en investissements, notamment pour la constitution d'une provision pour gros entretien. Il s'agit de la requalification du quai en béton désactivé et du lancement d'une étude paysagère.

**M. LE MAIRE** : Même vote ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE PAR 36 VOIX**  
**7 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN,**  
**Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION,**  
**Madame Geneviève BURKI**  
**Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO.**

**AFFAIRE N°13 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe -**  
**Construction, vente et entretien de caveaux dans les cimetières – Décision**  
**Modificative n°1 - Exercice 2022**

**Mme MANA** : Certainement le plus simple dans l'assemblée. Il s'agit aujourd'hui de procéder à des réajustements de crédits. Nous avons effectivement une augmentation de l'impôt pour 42 000 € ainsi que la valorisation du personnel, ce qui amène un total de 46 250 €.

**M. LE MAIRE** : Pas d'oppositions, abstentions ?

**ADOPTÉE PAR 41 VOIX**  
**2 ABSTENTIONS : Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO.**

**AFFAIRE N°14 – FINANCES ET CONTROLE DE GESTION – BUDGET**  
**PRINCIPAL – Admission en non-valeur**

**Mme MANA** : Je me propose de vous soumettre deux états des taxes et produits communaux du budget principal qui sont irrecouvrables. Un premier état annexé est relatif aux créances pour un montant total de 17 868,95 € et un second état annexé pour un montant de 36 879,70 €. L'ensemble porte la somme à 54 748 €.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (43 VOIX)**

**AFFAIRE N°15 – FINANCES ET CONTROLE DE GESTION – PORT d'HYERES –**  
**Admission en non-valeur**

**Mme MANA** : Le total s'élève ici à 5 081,13 € TTC, soit 4 475,84 € HT.

**M. LE MAIRE** : Même vote ?

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (43 VOIX)**

**AFFAIRE N°16 – FINANCES ET CONTROLE DE GESTION – Ports - Port**  
**d'Hyères (Saint-Pierre) – Constitution d'une provision pour dragage des**  
**bassins du port**

**Mme MANA** : Il s'agit d'une délibération importante. Nous allons provisionner des travaux importants et nécessaires de dragage, essentiellement pour le troisième bassin afin de permettre des manœuvres plus aisées et plus sécuritaires pour les navires. Nous proposons donc de provisionner 1 000 000 € sur 2 ans, 500 000 € en 2022 et 500 000 € en 2023.

**M. LE MAIRE** : Bien, je mets aux voix.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE (43 VOIX)**

**AFFAIRE N°17 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION – PORT DU NIEL –  
Constitution d'une provision pour gros entretien**

**Mme MANA** : Il s'agit du quai qui va des pêcheurs jusqu'à la barrière, pour un total de 84 000 €, avec 42 000 € provisionnés en 2022 et 42 000 € en 2023.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N°18 - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Modification du  
tableau des effectifs permanents.**

**Mme MANA** : Nous devons prendre en compte les réussites de concours, les propositions d'avancement de grade et de promotions internes. Cela nous amène à une modification en catégorie A pour deux postes, en catégorie C pour la filière médico-sociale pour 3 postes, en filière de police municipale pour 1 poste, en animation pour 3 postes, en filière sportive 2 postes. Par ailleurs, les postes suivants sont supprimés : 1 poste en catégorie A en filière administrative et un poste en catégorie A en filière culturelle.

**M. LE MAIRE** : Il s'agit donc de trouver une adéquation entre les promotions éventuelles et notre possibilité de les assurer. Je mets aux voix.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N°19 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Casino des Palmiers  
- Jeux sur la commune d'Hyères - Avis favorable à la demande de  
renouvellement de l'autorisation des jeux.**

**M. LE MAIRE** : Vous savez que la société « Compagnie pour le développement du Tourisme hyérois » a obtenu l'autorisation jusqu'au 31 mars 2023 de la pratique des jeux d'argent et de hasard au sein du Casino d'Hyères. Par lettre du 4 octobre 2022, sa Directrice nous demande de renouveler ses autorisations d'exploiter. Cela concerne 2 tables de roulette anglaise, 2 tables de black jack, 1 table de poker, 2 tables de texas holden poker, 175 machines à sous sur 200 autorisées et 55 jeux électroniques sur 120 autorisés.

Je vous propose de demander le renouvellement de cette autorisation, en précisant que le Casino est en train de reprendre une croissance intéressante et utile pour l'image de la ville d'Hyères.

### **ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°20 - COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES – Acquisitions de fourgonnettes électriques - Marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables**

**M. GIRARDO** : Dans le cadre du renouvellement de son parc de véhicules, la commune s'est engagée dans une démarche de remplacement de son parc de véhicules thermiques par des véhicules électriques. Une procédure d'appel d'offres a donc été lancée le 10 juin 2022 afin d'assurer leur renouvellement. La répartition est faite de la façon suivante : acquisition d'une fourgonnette utilitaire électrique, acquisition d'une fourgonnette électrique - 5 places, acquisition de deux fourgons utilitaires électriques, acquisition de 2 petites citadines électriques.

Le contexte économique contraint que traverse actuellement le secteur automobile n'a pas permis de faire aboutir la procédure qui s'est avérée infructueuse au 13 juillet 2022, date limite de remise des offres. Compte tenu de la nécessité de renouveler le parc, il est nécessaire de faire aboutir les lots concernés de la façon suivante : lot 1, acquisition d'une fourgonnette utilitaire électrique (ce besoin peut faire l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence) ; lot 2, acquisition d'une fourgonnette électrique - 5 places ; lot 3, acquisition de deux fourgons utilitaires électriques ; lot 4, acquisition de 2 petites citadines électriques.

L'estimation financière des lots 1 et 2 de la procédure initiale s'élève à 60 000 € HT soit 72 000 € TTC. Considérant que l'estimation du besoin d'acquisition de l'ensemble des véhicules particuliers et utilitaires pour la collectivité et pour l'année 2022 dépasse le seuil de 215 000 € HT, il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire de signer les marchés correspondants dans la limite de l'estimation financière globale.

**M. LE MAIRE** : C'est une procédure nécessaire dans la mesure où l'appel d'offres n'a pas abouti. On procède donc différemment, dans la continuation de la volonté de disposer d'un parc de véhicules électriques de plus en plus important, même si l'électricité coûte cher aujourd'hui. Pour votre information, au terme de ces achats, il y aura dans la commune 204 véhicules dans la flotte municipale, 150 thermiques et 54 électriques soit près de 27% de véhicules électriques. Cela fait partie de notre politique de systématiquement nous tourner vers l'électrique en cas de remplacement de véhicule.

**Mme MONFORT** : Merci Monsieur le Maire. Je pense que par les temps qui courent, on ne peut pas faire l'économie d'un marché en bonne et due forme. Il est en effet très vertueux d'avoir des équipements électriques, mais il n'y a pas d'urgence. Je pense qu'il serait plus raisonnable de relancer cet appel d'offres et de passer par des marchés en bonne et due forme plutôt que d'adopter ce genre de procédure. Nous avons attendu tellement longtemps que nous ne sommes pas à 6 mois près. On ne peut pas faire l'économie d'être extrêmement transparent sur ce genre de marché considérant les sommes engagées.

**M. LE MAIRE** : La transparence est totale, l'application de la réglementation est exemplaire. Si les services ont souhaité que l'on procède comme cela, c'est qu'il était nécessaire de le faire, nous maintenons donc évidemment cette délibération.

**Mme MONFORT** : Ce ne sont pas les services qui décident, ce sont les élus.

**M. LE MAIRE** : Mais les élus normaux décident sur l'expertise des services, ils n'ont pas la science infuse comme d'autres. Je mets aux voix. Je vous remercie. Madame MONFORT sait, puisque c'est écrit, qu'il y a eu une offre et que personne n'a répondu. Nous pourrions recommencer *bis repetita*.

**ADOPTÉE PAR 42 VOIX  
1 CONTRE : Madame Isabelle MONFORT**

**AFFAIRE N°21 - COMMANDE PUBLIQUE - DIRECTION DES SERVICES  
TECHNIQUES – Acquisition de véhicules – Achats auprès d'une centrale  
d'achat**

**M. GIRARDO** : Il apparaît opportun de procéder à ces acquisitions *via* la centrale d'achat de l'UGAP pour les besoins suivants : remplacement de trois véhicules du pool, remplacement de deux véhicules de la Police municipale (thermique), remplacement du Trafic 844, et fourniture de deux petites citadines (lot 4 de la procédure AOO0722 infructueuse). L'estimation financière de l'ensemble de ces acquisitions auprès de l'UGAP s'élève à 175 000 € HT soit 210 000 € TTC

Considérant que l'estimation du besoin d'acquisition de l'ensemble des véhicules particuliers et utilitaires pour la collectivité et pour l'année 2022, dépasse le seuil de 215 000 € HT, il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer les achats correspondants auprès de l'UGAP dans la limite de l'estimation financière globale.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je mets aux voix.

**ADOPTÉE PAR 42 VOIX  
1 CONTRE : Madame Isabelle MONFORT**

**AFFAIRE N°22 - COMMANDE PUBLIQUE - POLICE MUNICIPALE - Acquisition de vêtements d'uniformes et d'équipements, et de gilets pare-balles pour la Police municipale - Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. THIEBAUD** : Le marché actuel arrive à échéance. Il s'agit donc de renouveler ce marché sous forme d'appel d'offres ouvert, à compter du 1<sup>er</sup> janvier ou à la date de notification. Il s'agit de 2 lots. Le lot n°1 de vêtements et équipements, d'un montant minimal de 15 000 € pour l'année et d'un montant maximal de 70 000 €. Les gilets pare-balles n'ont quant à eux pas de montant minimal, et un montant maximal de 70 000 €. Pour vous donner quelques précisions, il s'agit bien de l'ensemble des vêtements d'été et d'hiver pour tous les personnels policiers, ASVP et fourrière automobile.

En règle générale, pour revenir sur une question posée il y a quelque temps, chaque policier bénéficie de deux tenues d'été et deux tenues d'hiver. Il y a évidemment un stock. Mais certains policiers, compte tenu des tâches qu'ils effectuent, peuvent avoir besoin de plus ou moins de tenues. Ils sont donc équipés en fonction de leurs demandes. Chaque agent dispose bien de ce qu'il lui faut quand il le demande, qu'il s'agisse de chaussures, pantalons, vestes, casques de motards, etc. Pour le prochain marché, il a été demandé à chacun de ces agents l'estimation de leurs besoins pour l'année à venir. Les agents ayant demandé trois tenues seront donc équipés en conséquence. Si jamais l'appel d'offres ouvert ne donne pas satisfaction ou n'obtient pas de réponses, nous demandons à autoriser Monsieur le Maire à passer par un marché avec négociation ou une procédure sans publicité, tel que prévu par les articles R. 2122-2 et R. 2124-3 du Code de la Commande Publique. Je donne une information complémentaire concernant les véhicules de la Police municipale évoqués dans la résolution précédente. Nous avons actuellement 13 véhicules automobiles, 9 motos, 4 scooters, 4 vélos électriques dont 2 à Porquerolles. Il est prévu l'achat en fin d'année d'un Peugeot Rifter en remplacement d'un Duster et l'achat de 2 Peugeot 2008 qui remplaceront 2 Mégane très anciennes, 5 motos pour les motards et une Dacia électrique pour les ASVP.

**Mme TROPINI** : Nous voterons bien sûr cette délibération ayant pour objet de mieux doter nos policiers municipaux. La délibération précédente était aussi une très bonne chose dans la mesure où nous remplaçons 2 véhicules de la police municipale. Le 25 février dernier, j'avais rappelé que l'ensemble du parc automobile était très vieillissant et que les voitures totalisaient de forts kilométrages, ce qui impliquait que ces dernières soient souvent immobilisées au garage plusieurs jours durant. Idem pour les motos. L'image et les moyens mis en œuvre doivent devenir une priorité car la sécurité n'a pas de prix. Il est impératif que la Police municipale puisse être dotée de moyens et d'outils pour intervenir efficacement. Par ailleurs, je profite de ce point pour vous demander de faire un point sur les effectifs.

La délibération n°18 nous a informés que Monsieur KULUS était remplacé. D'autres mouvements sont-ils prévus ? Il semblerait que le service subisse actuellement une diminution des moyens d'intervention en raison d'un certain nombre d'arrêts maladie non-remplacés, ce qui par conséquent entraîne un accroissement de la charge de travail des agents sur le terrain. Pourriez-vous nous dire ce qu'il en est s'il vous plait ?

**M. LE MAIRE** : Comme ça je n'ai pas les éléments. Je demanderai à mon Directeur de la sécurité de me faire une note pendant qu'on parle et je vous en tiendrai totalement et directement informée. Je mets aux voix.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N°23 - COMMANDE PUBLIQUE - EVENEMENTIEL : Prestations techniques, régies de sonorisation, d'éclairage et d'accessoires scéniques – Accord-cadre à bons de commande – Mise en appel d'offres ouvert**

**Mme BERNARDINI** : Il s'agit du marché relatif aux prestations techniques (régie de sonorisation, d'éclairage et d'accessoires scéniques) qui arrive à échéance au 31 décembre 2022. De ce fait, il convient de lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence afin de permettre d'assurer la continuité de l'ensemble de ces prestations. La procédure sera passée sous forme d'accord-cadre à bons de commande affectée des montants annuels suivants : pas de montant minimum annuel, et un montant maximum annuel de 200 000 € TTC. Cet accord-cadre sera passé pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ou à compter de sa date de notification si celle-ci est postérieure et sera renouvelable 3 fois à sa date d'anniversaire par reconduction tacite par périodes successives d'un an.

**M. LE MAIRE** : Pour information, je crois que nos dépenses sont actuellement 70 000 € par an. Je mets aux voix.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N°24 - COMMERCE – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – Dérogations au repos dominical pour l'année 2023.**

**Mme BERNARDINI** : Il s'agit des dérogations au repos dominical pour l'année 2023. Les articles L 3132-26 et suivants du Code du travail fixent la procédure applicable aux dérogations au repos dominical accordées par Monsieur le Maire. Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu le dimanche, ce repos peut être supprimé pour chaque commerce de détail par décision du Maire prise après avis du Conseil Municipal.

Auparavant autorisé à raison de 5 dimanches, la loi 2015-990 du 6 août 2015 dite « Loi Macron » a porté à 12 au maximum le nombre de ces dérogations. Ainsi lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. Des associations de commerçants ont été consultées afin d'arrêter ces dates de façon collégiale. Pour l'année 2023, il est donc proposé d'autoriser exceptionnellement l'ouverture de l'ensemble des commerces de détail de toute nature pour les dates détaillées ci-dessous, hormis les branches automobiles, les 2, 9, 16, 23 et 30 juillet 2023, les 6, 13 et 20 août 2023, les 10, 17, 24 et 31 décembre 2023. Pour le secteur d'activité du commerce de voitures et véhicules légers, ils sont soumis à des dates nationales de portes ouvertes, qui sont le 15 janvier, le 12 mars, le 11 juin, le 17 septembre et le 15 octobre 2023.

L'arrêté fixant les dérogations pour l'année 2023 sera ensuite pris après avis conforme de la Métropole TPM émis avant le 31 décembre 2022.

**M. LE MAIRE** : Merci. Je mets aux voix ces dérogations.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N°25 - DIRECTION CTM / PARC AUTO - Convention entre la Métropole Toulon Provence Méditerranée et la Ville d'Hyères pour la fourniture de carburants nécessaires au fonctionnement de son parc de véhicules.**

**M. GIRARDO** : Pour l'exercice de ses missions, la Métropole possède un parc de véhicules qu'elle utilise pour ses besoins propres. Elle ne dispose pas d'une solution de stockage et de distribution de carburants sur l'antenne d'Hyères. Aussi elle souhaite s'approvisionner en carburant auprès de la Ville qui dispose des équipements nécessaires (station-service au Centre Technique Municipal). Cette mise à disposition de carburants est proposée en contrepartie du remboursement des consommations.

Les véhicules de la Métropole concernés seront ceux inventoriés dans la base de données du service de la Ville en charge du parc automobile. La prise de carburants s'effectue à l'aide des badges carburant permettant de suivre les consommations réelles de chaque véhicule.

Pour régler les conditions et les modalités de la fourniture par la Ville de carburant nécessaire au fonctionnement des véhicules de la Métropole, il est proposé de signer la convention jointe en annexe. Elle est proposée pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025 avec possibilité de reconduction.

**M. LE MAIRE** : Cela me paraît de bon fonctionnement. Je mets aux voix.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N°26 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE**  
**- La capte - Aliénation du bien situé 34 avenue de la Badine cadastré section**  
**EV n°0075 formant le lot n°110 au profit de M. FILIPPI César**

**M. CORNILEAU** : Monsieur FILIPPI César a manifesté son intention d'acquérir la pleine et entière propriété du lot 110 du lotissement communal de La Capte, situé au 34 avenue de la Badine, dont il est emphytéote jusqu'au 31 décembre 2030. La parcelle de 186 m<sup>2</sup> supporte une maison d'une superficie de 30 m<sup>2</sup> environ. La vente aura lieu au prix de l'estimation du service du Domaine, c'est-à-dire 150 000 €.

**Mme BURKI** : Sur ce point comme sur le suivant, je m'abstiendrai, en conformité avec la Loi Climat et Résilience qui n'est pas respectée.

**M. LE MAIRE** : Comment ça, pas respectée ?

**Mme BURKI** : La loi prévoit que l'on ne vende plus les baux emphytéotiques. Il faut éventuellement se la faire expliquer car dans la globalité toutes les constructions en baux emphytéotiques qui sont en bord de littoral et peuvent subir des submersions sont à mettre en doute. Il est question de ne plus les vendre.

**M. LE MAIRE** : Vous savez que ces transactions sont analysées. C'est bien entendu parce qu'il n'y a pas de risque de submersion significatif que les transactions peuvent avoir lieu.

**Mme BURKI** : Absolument mais on ne sait pas ce qui peut arriver en 2050. C'est l'objet de la loi Climat et Résilience.

**M. LE MAIRE** : Très bien. Je mets aux voix. Merci.

**ADOPTÉE PAR 42 VOIX**  
**1 ABSTENTION : Madame Geneviève BURKI**

**AFFAIRE N°27 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE**  
**- La capte - Aliénation du bien cadastré section EV n° 0004 formant le lot n°**  
**62Ter au profit de la Copropriété du 4 Rue des Marchands**

**M. CORNILEAU** : Vous vous rappelez certainement de cette délibération du 2 juillet 2021 autorisant la vente du lot 62 ter du lotissement communal de La Capte au 4 rue des Marchands à la « Copropriété du 4 rue des Marchands ». La vente n'a pas pu se faire pour un problème administratif. Nous renouvelons notre accord à cette vente, qui aura lieu pour un montant de 545 000 €.

**M. MARION** : J'ai simplement une réflexion sur la forme de la délibération. Il est mentionné que la copropriété sera l'acquéreur mais elle n'est pas correctement désignée.

**M. LE MAIRE** : C'est vrai, je me suis aussi fait la réflexion en lisant. Comment s'appelle la copropriété ? Il faudra le préciser.

**M. CORNILEAU** : C'est bien le nom de la copropriété, elle s'appelle « Copropriété du 4 rue des Marchands ».

**M. LE MAIRE** : Alors il faudra le mettre entre guillemets. Je suppose que le représentant nous a saisis. Des précisions pourront éventuellement être apportées à l'avenir mais je pense que cela s'est fait comme il convenait. Je mets aux voix. Je vous remercie.

**ADOPTÉE PAR 42 VOIX  
1 ABSTENTION : Madame Geneviève BURKI**

**AFFAIRE N°28 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE – BAIL  
EMPHYTEOTIQUE - LA CAPTE – Parcelle cadastrée section EV n° 0038 formant  
le lot n° 55 - M. et Mme PAYRE Renaud – Avenant au bail emphytéotique en  
augmentation de durée**

**M. CORNILEAU** : Monsieur et Madame PAYRE Renaud sont titulaires d'un bail emphytéotique conclu pour 70 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1958 pour le lot 55 du lotissement de la Capte. La parcelle fait une superficie de 283 m<sup>2</sup> et se situe au 12 avenue de la Pinède. La construction principale se composait d'un seul niveau et fait l'objet de travaux de surélévation en vue de la construction d'un étage. L'emphytéote a obtenu une attestation de non-contestation de la conformité le 17 août 2022. La deuxième Commission a émis un avis favorable de principe le 20 septembre 2022. Il y a donc lieu d'accorder 29 ans supplémentaires et de porter la durée du bail emphytéotique à 99 ans. Le bail expirera le 31 décembre 2056. J'en profite pour rappeler que lorsque vous obtenez un avenant d'augmentation de durée, vous ne pouvez pas acheter en pleine propriété pendant 15 ans, ni vendre tout ou partie du bail emphytéotique pendant une durée de 5 ans.

**M. LE MAIRE** : C'est une mesure anti-spéculative. Je mets aux voix.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N°29 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE – BAIL  
EMPHYTEOTIQUE - LE POUSSET – Parcelle cadastrée section EZ n° 0025  
formant le lot n°13 - M. et Mme HENRION Jean Marie - Avenant au bail  
emphytéotique en augmentation de durée**

**M. CORNILEAU** : Monsieur et Madame HENRION Jean Marie sont titulaires d'un bail emphytéotique de 70 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1957 sur le lot n°13 du lotissement communal du Pousset. La parcelle fait une superficie de 771 m<sup>2</sup> et se situe au 19 allée du Pousset. La construction principale se composait d'un seul niveau et a fait l'objet de travaux de surélévation. Il n'y a pas de contestation de conformité. Le bail expirera désormais le 31 décembre 2055. Nous accordons les 29 ans supplémentaires.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N°30 - GÉOMATIQUE & TERRITOIRE – Dénomination de 2 voies  
privées : Traverse de l'Abbé VARGOZ / Impasse de la Chèvrerie.**

**Mme RITONDALE** : Pour répondre pleinement aux préconisations nationales et départementales sur l'adressage et afin d'optimiser l'accès des secours, des services à la personne, de la distribution postale et faciliter les actes administratifs publics et privés à venir, la commune et le CIL de Giens ont sollicité certains riverains des voies privées non dénommées pour une recherche de dénomination. Dans un souci de bonne administration des voies de la commune et après étude des propositions faites par le CIL de Giens, il est proposé au Conseil Municipal de retenir la Traverse de l'Abbé VARGOZ et l'Impasse de la Chèvrerie qui se situe à la montée de la Tour Fondue, pour aller à Giens.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N°31 - GEOMATIQUE & TERRITOIRE – Dénomination d'une voie  
privée – Impasse des Champs de Gauss**

**Mme RITONDALE** : Le principe est le même que la délibération précédente. La dénomination retenue a été faite par le promoteur. C'est l'Impasse des Champs de Gauss, qui se situe à l'Hermitage. Il s'agit du nom de la personne qui a fait la théorie des champs électriques.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N°32 - DIRECTION PREVENTION, SECURITE ET PORTS - SERVICE  
SANTÉ, PREVENTION ET RISQUES - Lutte contre l'habitat indigne -  
Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la convention de partenariat  
relative à la lutte contre la non-décence des logements avec la Caisse  
d'Allocations Familiales du Var.**

**M. THIEBAUD** : En application du règlement sanitaire départemental, le Service santé, prévention et risques de la commune d'Hyères a pour mission la lutte contre l'habitat indigne en œuvrant à la détection et la résorption des logements non-décents sur l'ensemble du territoire. De son côté, la Caisse d'Allocations Familiales du Var, dans le cadre de ses compétences, assure le versement de l'allocation logement à certains bénéficiaires, sous réserve que celui-ci occupe un logement décent. La loi ALUR du 24 mars 2014 dispose dans son article 85 d'une obligation faite aux organismes payeurs de l'aide au logement de s'assurer des conditions de décence des logements et de procéder le cas échéant à la conservation de l'aide. C'est dans ce sens qu'une convention de partenariat a été signée entre la CAF et la commune. Cette convention vient à échéance au 31 décembre. Il appartient donc à la commune de la renouveler par tacite reconduction sur une durée de 4 ans. J'ajoute une précision. Lorsque nous détectons un logement classé non-décent, la CAF peut retenir dans ses caisses l'allocation logement, le locataire n'ayant à payer au propriétaire que le solde entre le loyer qu'il doit et l'allocation logement qu'il aurait perçue, ceci pour faire pression sur les bailleurs afin qu'ils réalisent des travaux dans le but de rendre le logement décent.

**Mme FERJANI** : Mais cela ne concerne que les bailleurs privés ?

**M. THIEBAUD** : Oui.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

Concernant les absences au sein la Police municipale, Monsieur WERBER m'indique qu'il y a actuellement 3 arrêts maladie longue durée, dont je passerai les motifs, ainsi qu'un accident du travail concernant un motard qui a été renversé, sur les 78 fonctionnaires de terrain.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**AFFAIRE N°36 - DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - MÉTROPOLE  
TOULON PROVENCE MEDITERRANEE – Rapport d'activités 2021 –  
Communication au Conseil Municipal**

**M. LE MAIRE** : Chacun a pu prendre connaissance de ce rapport. Vous me permettrez simplement de le résumer en mettant l'accent sur ce qui peut concerner directement la Ville de Hyères. Six thèmes sont abordés dans ce rapport.

Le premier est l'économie et l'attractivité territoriale. Au titre du développement, on peut citer la volonté de promouvoir les circuits courts. On peut se réjouir à ce titre qu'un concours ait été obtenu au profit du magasin des producteurs « Terre d'Hyères », qui s'est installé dans notre commune au bout de l'autoroute. En termes de tourisme et d'attractivité territoriale, on peut simplement noter que l'année 2021 a été bonne avec une augmentation de 13% de la fréquentation. Sur le même thème, l'aéroport Hyères-Toulon a une activité dont il faut souligner la qualité puisqu'il a été récompensé comme deuxième meilleur aéroport européen pour la catégorie des moins de 5 000 000 de passagers. Il a amélioré ses liaisons avec Paris mais s'est aussi ouvert à l'international de façon positive.

Le deuxième thème de l'économie est la mobilité, le transport et les déplacements. Au cœur de ce sujet figurait le service public de la desserte maritime vers les Îles d'Or. Cette délégation de service public a marqué l'année 2021. Je vous rappelle qu'un blocage a été fait à 4000 voyageurs par jour. Aucun dépassement de la jauge maximale n'a été noté en 2021. 60% des voyageurs ont réservé. Cela semble bien fonctionner et ne peut que s'améliorer avec la pratique. Nous avons même eu des conséquences positives sur la circulation à Giens. En termes de stationnement, suite au Covid, il y a également eu une reprise d'activité des parkings en DSP des parkings de la commune, qui sont au nombre de 3 au centre-ville. Le parking de la Tour Fondue a été repris en gestion directe par la Métropole. Concernant les ports, plusieurs sont gérés par la Métropole : la Tour Fondue, la Madrague, Porquerolles et l'Ayguade du Levant. La régulation du trafic des passagers à Porquerolles a également valu la mise en place d'une Charte des Bateliers pour limiter le nombre de passagers transportés à 6000 par jour. C'était important. On peut imposer administrativement au niveau de la DSP, mais il s'agit-là d'une charte de bonnes pratiques en dehors de la DSP. Je rappelle aussi que dans ce cadre-là, ont été poursuivis et presque achevés les travaux de la gare maritime de la Tour Fondue, dont le montant s'élève à 4 000 000 €.

Le troisième thème est celui de l'urbanisme, l'habitat et la solidarité. En 2021 a été prescrit le règlement de publicité intercommunal, qui fera que nous aurons les mêmes règles de publicité sur l'ensemble de la Métropole, ainsi que la révision du « SCOT Provence Méditerranée », c'est-à-dire la procédure qui domine le PLU et donne les grandes orientations en matière d'urbanisme sur le territoire. Concernant l'aménagement, on note dans ce rapport la poursuite des opérations de renouvellement urbain du centre-ville de Hyères en partenariat avec « Var Aménagements Développement ». Ces aménagements continuent. Certains peuvent le regretter, la plupart s'en réjouissent. Pour ma part je me réjouis profondément des travaux que nous entamons sur le secteur Gambetta, De Gaulle, Îles d'Or. C'est lorsqu'on ne fait rien que l'on se rend compte dix ans plus tard des dégâts. Je me réjouis surtout que malgré les difficultés que cela entraîne, la culture locale se soit adaptée. Nous n'avons pratiquement pas de récriminations, même si cela doit nous encourager à être tout à fait présents sur le sujet. Je rappelle par ailleurs les négociations foncières nécessaires pour la zone du Roubaud, où nous avons confié à l'établissement public « Foncier PACA » la charge de maîtriser les terrains. En termes d'habitat et solidarité, il y a l'élaboration du PLH (Programme Local de l'Habitat), qui a été initié en 2021. C'est fondamental puisque cela donne la stratégie globale qui permet de regarder ce qu'il est concrètement possible de faire, eu égard à l'ensemble des contraintes liées à la disponibilité du foncier en matière de logements, d'équipements, d'activité économique, etc. C'est cette étude qui permettra d'être confrontés aux obligations mécaniques qui relèvent des normes, par exemple de la loi SRU. L'État est tout à fait favorable à cette confrontation du possible et du réglementaire, de telle façon qu'on arrive de part et d'autre à trouver un meilleur chemin.

Le quatrième thème est nommé Territoire et Proximité et concerne la voirie, les espaces publics et les espaces verts. Je passe rapidement mais beaucoup de choses ont été faites. Cela va de la plantation d'une palmeraie à la réhabilitation du square Stalingrad, de nombreuses réfections de chaussées et trottoirs, etc. Au sein de ce thème, la partie Eau Potable et Assainissement englobe les actions sur les eaux et ouvrages, notamment sur l'eau potable de la Presqu'île de Giens avec le fameux « Sea Line ». Un recours vient d'être formé contre ce projet. Nous allons étudier avec Monsieur le Préfet et TPM ce qu'il vaut. Cela est un peu compliqué.

Le cinquième thème est la qualité de vie et la culture. Cela concerne notamment l'aide apportée par TPM à la Villa Noailles, les Journées Européennes du Patrimoine et les Rendez-vous aux Jardins. En termes de sport, le vélodrome d'Hyères est l'assiette de l'aide de TPM. On peut noter le dispositif « Savoir Rouler » pour les enfants de 6 à 11 ans, le pôle France Jeunes ultramarin, qui permet d'accueillir les athlètes d'Outre-mer. Par ailleurs, comme vous le savez, nous avons été classés « Terre de Jeux 2024 » pour le vélodrome, la base nautique et le skateboard. De ce point de vue, nous accueillerons pas mal d'équipes étrangères pour leur préparation. Concernant l'environnement, des actions en faveur de la biodiversité sur les sites des Salins et Vieux Salins sont à citer, avec l'étude d'espèces emblématiques.

Le dernier point est la transition écologique et la protection de l'environnement. En matière d'énergie, il y a bien sûr la surveillance de la concession commune aux communes d'Hyères, La Garde et Toulon, dont Enedis est le titulaire, avec 1 000 000 d'enfouissement de réseau en 2021 et 3 800 000 pour le réseau haute et basse tension. Concernant l'écologie urbaine, on peut citer la mise en œuvre de la dernière année du contrat de Baie des Îles d'Or, avec une étude sur la mise en place de nurseries à poissons à Porquerolles et la poursuite d'un programme pédagogique de sensibilisation des scolaires. Différents plans nationaux à vocation territoriale sont également mis en œuvre : le plan Climat-Air-Energie Territorial, dont l'approbation est prévue fin 2022, le plan de protection de l'atmosphère, dont la signature a dû avoir lieu début 2022, le plan de prévention du bruit dans l'environnement, approuvé le 27 mai 2021, et le rapport Développement Durable 2021, approuvé le 10 novembre 2021. Le dernier point concerne la prévention des risques, qui s'exprime à travers les ressources données par la GEMAPI. Cela a consisté pour nous dans l'entretien du Fenouillet, un affluent du Roubaud, mais aussi dans la stabilisation des berges sur le canal Decugis, le long du Boulevard Decugis.

C'est dire l'importance et la diversité et l'importance pour une commune des actions de la Métropole. On peut toujours regretter que ce soit lent ou insuffisant. C'est l'une des raisons pour lesquelles j'ai souhaité que les services de la Métropole viennent présenter récemment aux Conseillers Municipaux leurs réflexions. Je demanderai que ce soit fait chaque année afin de voir l'état d'avancement des dossiers. Lorsque l'on sait que le SEA LINE, le Pôle d'échanges multimodal, la zone du Roubaud relèvent de la Métropole, sans compter de grosses opérations de voirie, notamment ce qui sera fait sur la route de l'Almanarre, on se rend compte qu'aujourd'hui, la gestion d'une commune de la Métropole se fait pour moitié par la Métropole, et d'un autre côté de façon directe. Y a-t-il des remarques ?

**M. MARION** : Je profite de cette lecture du rapport de la Métropole pour souscrire sur un point sur lequel nous sommes d'accord et dont j'avais fait le constat de la carence. On ne peut que se féliciter que le document du Plan d'Habitat soit enfin adopté. La Métropole n'avait jusqu'alors jamais su gérer la compétence « pierre » et les très fortes pénalités payées par un grand nombre de communes de la Métropole disparaissaient. En prenant cette compétence « pierre », on peut s'approprier une partie de ces aides et de nouveau accompagner les Métropoles en difficulté. Au-delà du « à réaliser sous contrainte » et du « réalisable », cela nous permet déjà d'avoir plus de marge de manœuvre et surtout de récupérer une partie de ce qui a été du punitif. C'est à saluer, même si on peut souligner que cela a été très tardif pour un document aussi fondamental. Voilà pour ce qui concerne ma remarque préliminaire.

Par ailleurs, je souhaite vous interpeller de nouveau sur la délibération n°60, adoptée lors du dernier Conseil de la Métropole. Il y a deux éléments sur lesquels j'aimerais que nous puissions échanger.

La Métropole n'est pas le lieu idéal pour discuter de ces choses-là, c'est le moins que l'on puisse dire. On peut le déplorer. J'ai été le seul à essayer d'ouvrir le débat, il a été clos aussi vite que la fin de mon intervention. J'ai également été le seul à voter contre. Je ne désespère pas que l'on puisse en discuter au niveau du Conseil Municipal. C'est pour moi fondamental et j'éprouve beaucoup d'incompréhension sur ce que vous avez pu proposer au regard du fonctionnement de la Métropole. Celle-ci adopte et met à l'ordre du jour des délibérations proposées par les communes. Elle respecte le choix des communes. C'est donc fatalement notre commune qui a proposé cette délibération. Vous avez demandé une modification n°4 de notre PLU pour une ouverture à l'urbanisation de toute la zone aujourd'hui intégrée dans le projet du Pôle Multimodal, projet plus que majeur et à enjeux d'avenir pour les décennies qui viennent pour notre commune. Il est vrai que nous avons eu la faveur d'avoir une explication *in situ* par les services de la Métropole. C'est une bonne chose. Je me permettrai tout de même d'interroger les services de la Métropole sur ce sujet également, car il subsiste un certain nombre d'incompréhensions. On voit d'ailleurs que pour eux, 24 000 000 € pour un projet pour la ville de Hyères, c'est beaucoup. Je me permets tout de même de mettre en exergue les travaux conduits à l'Opéra de Toulon qui sont très largement supérieurs, pour un édifice culturel, avec des enjeux significatifs pour la zone mais n'ayant rien à voir avec les enjeux d'une commune comme la nôtre sur le Pôle Multimodal.

Cette ouverture à l'urbanisation suscite beaucoup d'incompréhensions. J'aimerais que nous puissions réfléchir ensemble sur une amodiation. Bien que la délibération ait été adoptée, nous sommes encore sur un cadre fluide et mouvant, et des améliorations pourraient être apportées. Nous avons deux écoles coincées, c'est le mot, du mauvais côté de la route, dans le biseau de cette nouvelle opération majeure. La maternelle Guynemer, qui est dans un état déplorable, et l'école primaire, qui est le plus gros groupe scolaire de la commune, avec 310 enfants et 16 classes. Les parents se garent déjà partout où ils peuvent, et surtout pas dans les bons endroits qui pourraient correspondre à ces écoles. Un enfant a récemment été renversé à vélo. Les parents se garent tour à tour sur les parkings des commerces, etc. Nous avons déjà, à mon sens, sur votre décision, raté le coche avec le terrain de l'ancien Weldom. Vous avez souhaité l'implantation d'un McDonald's, soit. Il y a des avantages et des inconvénients. J'estime que l'inconvénient dépasse l'avantage puisque nous avons perdu la faveur d'un terrain avec une planimétrie parfaite qui juxtaposait le futur équipement magnifique que nous allons réaliser en lieu et place de l'Espace 3000, aujourd'hui désuet et fermé. Lorsqu'on se posera la question des abords, on regrettera amèrement l'implantation de ce McDonald's. Je sais que vous ne partagez pas cet avis.

**M. LE MAIRE** : Vous le regretterez.

**M. MARION** : En tous les cas nous serons nombreux à regretter de ne pas avoir à disposition cet espace supplémentaire pour travailler les abords d'une future mini Arena. D'un autre côté, je n'aimerais pas qu'on réitère cette erreur.

Vous proposez l'ouverture à l'urbanisation d'une partie de cette zone du projet d'équipement multimodal, soit tout l'ancien terrain Enedis. J'ai deux réflexions à émettre. Ce terrain est très vaste, plat, potentiellement contaminé, comme vous en avez émis la réserve. Vous avez d'ailleurs souhaité voir figurer cette réserve sur une amodiation de la délibération. Cela n'a absolument pas été fait. La délibération est dans son intégralité identique à ce qu'elle était avant votre intervention au Conseil de la Métropole, je tenais à le souligner. Vous avez spécifiquement demandé à ce qu'elle soit retouchée, et elle a été votée en fonction de la réserve que vous avez souhaitée faire, cela n'a pas été pris en compte.

Ceci étant, nous avons voté l'ouverture à l'urbanisation de cette poche en face de l'école. Il y sera implanté (selon les annexes de la délibération) quatre zones, une zone paysagée, trois autres totalement urbanisées en R+2 ou R+3. Comble du comble, une unique entrée et sortie est prévue, qui, je vous le donne en mille, débouche sur cette petite rue qui ceint aujourd'hui l'école d'un côté et l'ancien terrain EDF de l'autre. Vous imaginez le flux qui va entrer et sortir par là. Cela se retrouvera en face de l'unique entrée et sortie de l'équipement que nous allons avoir. Où est-on ? Je n'arrive pas à comprendre que nous ayons pu voter ça, pour l'intérêt supérieur de notre commune, de nos enfants, des parents, des habitants du quartier. Je ne comprends pas. Pour moi nous devons déplacer les deux écoles, les terrains nous appartiennent. Nous libérons ce foncier engoncé dans ce futur projet, nous libérons de nouvelles opportunités d'amélioration du projet existant. D'autre part, on rapatrie ces deux groupes scolaires sur un seul beau groupe scolaire sur cette plateforme dont vous avez proposé l'ouverture à l'urbanisation et qui doit pour moi recevoir de l'équipement. C'était sa vocation initiale. On peut ainsi proposer de vrais stationnements sécuritaires, ainsi que des bâtiments neufs et isolés. On souscrit ainsi à la transition écologique ainsi qu'au bien-être de tout le monde. Voilà ma réflexion.

**M. LE MAIRE** : Elle vient nourrir la réflexion collective. On peut imaginer que ceux qui ont réfléchi à cela n'ont pas fait l'impasse complète sur tous les sujets. Nous avons de nombreuses contraintes, dont le caractère très pollué du site, que vous avez évoqué. Cela réduit très fortement l'implantation d'écoles. Malgré tout, il faut vérifier si la délibération a bien été modifiée.

**Mme BIVILLE** : Je viens de vérifier, ça a été fait.

**M. LE MAIRE** : Vous vérifierez.

**M. MARION** : Cela n'a pas été fait. J'ai ici la délibération telle qu'elle a été adoptée.

**Mme BIVILLE** : Il s'agit de la proposition de délibération qui a été faite au cours du Conseil de la Métropole. Elle n'avait pas encore été modifiée, mais cela a bien été fait.

**M. LE MAIRE** : Si tel n'a pas été fait, il faudra veiller à la modification. Je ne peux pas faire plus que de téléphoner. Ce que j'ai souhaité, c'est que l'on fasse figurer l'hypothèse d'une réservation foncière sur la propriété d'Enedis. A ce titre, il faudra que nous rencontrions le groupe qui s'est rendu propriétaire de ces terrains. Il y a bien un endroit possible concernant l'implantation des écoles. Je souhaite que nous ayons cette réservation. Par ailleurs, nous étudions en même temps dans ce dossier la possibilité d'une transversale pour avoir une sortie de l'autre côté, c'est-à-dire côté Casino. Cela pose problème pour le moment car cela débouche sur la station de lavage automobile. Rien n'est figé aujourd'hui. Ce qui a été délibéré à la Métropole, c'est le fait de dire que l'on ne peut pas raisonner sur le Pôle d'échanges multimodal en faisant abstraction de ce qui se passe de l'autre côté. La volonté politique de la délibération est de considérer comme un ensemble le Pôle d'échanges multimodal et l'opération sur le terrain Enedis. Dans cette opération Enedis, il n'y a pas d'abandon de l'idée de faire une transversale débouchant du côté du Casino, ni de la possibilité qu'un équipement public de l'autre côté, j'espère une école. On se rejoint donc globalement, mais rien n'est figé aujourd'hui. Par ailleurs, je trouve que qualifier l'état de l'école maternelle de « déplorable » est très excessif. Je m'y rends régulièrement.

**M. MARION** : Parce que je suis pondéré d'habitude.

**M. LE MAIRE** : Nous partageons donc nos réflexions. Je suis intervenu pour demander à ce que la délibération soit modifiée, je ne suis pas allé voir si elle l'avait été ensuite. Mais nous irons vérifier. Cela sera intégré si ça n'a pas été fait. Un dernier point, pas du tout pour revenir sur le début de la réunion. Je souhaite dire qu'un Conseil Municipal a un ordre du jour. Cet ordre du jour, chacun le reçoit. Il a un degré de liberté, ce sont les questions diverses, qui sont en général abondantes et tout à fait légitimes. Ce n'est pas un endroit où l'on prend la parole quand et comme on veut pour évoquer des problèmes personnels, notamment en début de séance. C'est la raison pour laquelle j'ai voulu le rappeler. Je le rappellerai à chaque fois. On ne peut pas se permettre de transformer une enceinte de gestion d'une commune en théâtre de problèmes plus personnels. Je vous remercie.

**M. MASSUCO** : Nous n'avons pas pris la parole. Nous souhaitons faire un point sur le rapport. Les observations de Monsieur MARION étaient très intéressantes, mais je ne les ai pas vues intervenir dans le cadre du rapport d'activité 2021. Au demeurant, je vais vous faire les mêmes observations que l'année dernière. Lorsque j'ai ouvert ce rapport, je me suis cru à Toulon. Ce rapport est essentiellement tourné sur Toulon. On y voit des photos en gros plan du Président de la Métropole, et des microscopiques photos de l'ensemble des autres maires. Cela démontre tout l'intérêt que vous avez tous pour la Métropole toulonnaise. Cela me choque. Vous ne pouvez peut-être pas le dire, mais moi je le peux. Aujourd'hui, quand je lis un tel rapport, j'ai envie de pleurer. La ville de Hyères ne peut pas se satisfaire d'un tel document, qui au demeurant a dû être onéreux car il est quand même bien fait. Dans ce rapport, on ne trouve rien.

Ce qui m'a fait sourire, pour vous dire à quel point il est toulonnais, c'est que ce rapport évoque à un moment l'agriculture. Il est vrai que Toulon est sûrement la ville la plus agricole de la France entière. Il me semblait quand même que les communes environnantes, Hyères, Sanary, Six-Fours, La Valette et autres, avaient des aspects agricoles supérieurs. En page 18, il est mentionné le soutien à l'excellence agricole avec le Projet alimentaire territorial. Et là, le fait agricole marquant de l'année 2021 est l'ouverture des Halles gourmandes de Toulon. Quand on est Hyérois et qu'on veut défendre sa commune, on ne peut pas tolérer de telles choses. Ce n'est pas l'excellence agricole. Celle-ci se trouve à Hyères. Si j'enlève le moment où l'on cite les Conseillers Métropolitains, le mot Hyères apparaît peut-être à 10 reprises dans les 90 pages du rapport, uniquement au titre des Îles et de la Villa Noailles, ce qui me choque d'autant plus.

Je crois qu'il serait bon que la Métropole considère l'ensemble des autres communes comme ses égales au sein de la Métropole. J'avais déjà fait ce vœu l'année dernière. Vous parliez tout à l'heure des travaux de voirie conséquents. Si vous faites l'addition des travaux de voirie, la conséquence est inférieure à d'autres communes limitrophes.

**M. LE MAIRE** : Mais les deux tiers n'y figurent pas, notamment la place Saint Pierre à Giens.

**M. MASSUCO** : J'entends, mais les travaux toulonnais ne sont même pas chiffrés. J'espère que l'année prochaine, nous aurons enfin un rapport digne de la Métropole. Peut-être est venu le temps que le Président de la Métropole ne soit pas maire d'une commune. Avoir un Président maire de la plus grosse commune de la Métropole rend les choses déséquilibrées. Lorsque la balance n'est pas équilibrée, cela va au plus mal.

**M. LE MAIRE** : On peut la comprendre. Mais il y a d'une part les réalités et d'autre part la communication.

En matière de communication, vous avez complètement raison. C'est comme ça. Vous observerez que je n'ai pas le même genre de pratiques quand cela me concerne.

Il y a la réalité des choses : je pense que la commune de Hyères n'est pas desservie. Par exemple, il est vrai que toute la place Clemenceau et ses abords ont été financés directement par TPM. Il en est de même pour le bord de mer, pour Decugis, pour Noailles, le vélodrome – on peut parfois le regretter.

**M. MASSUCO** : Mais pas en 2021. Nous l'avons évoqué l'année précédente.

**M. LE MAIRE** : Mais je n'ai pas terminé. Le Pôle d'échanges Multimodal, ce sera TPM, pour 25 000 000 €, de même que le Tombolo lorsque nous en aurons fini avec les atterrissements, le SEA LINE lorsque nous en aurons fini avec le recours, le Roubaud, le haut de Gambetta, ce qui n'était pas évident.

En d'autres termes, il y a deux attitudes possibles. La première, essayer désespérément de se mettre derrière le Président pour être sûr d'être sur la photo, comme certains peuvent le pratiquer. Une autre est de faire en sorte que sur le budget global de TPM, les financements apportés à la Ville de Hyères soient très significatifs. Je ne peux pas vous donner ni tort ni raison. Vous faites un constat que j'aurais pu faire à votre âge. Maintenant je préfère la réalité aux apparences.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ (43 VOIX)**

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup. La séance est clôturée.

**(La séance est levée à 15 h 24.)**

**LE PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU :**

**27 OCTOBRE 2022**

**A ÉTÉ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU :**

**16 DECEMBRE 2022**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,  
M. Olivier MICALLEF, CMD**

**LE MAIRE,  
M. Jean-Pierre GIRAN**





VILLE D'HYÈRES  
LES PALMIERS

